



ZAP Québec

Le sans-fil branché



Appel d'offres de services

Octobre-Novembre 2008

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org

Le document que vous êtes sur le point de lire, incluant sans s'y limiter, les devis, calendriers, renseignements et données techniques, est la propriété de ZAP Québec et est fourni à l'utilisateur qui s'engage à ce qu'il demeure **strictement confidentiel**. Son contenu, en tout ou en partie, ne peut être dévoilé ou utilisé à des fins autres que celles de répondre à cet appel d'offres de service.

page 1



Ce qu'on y retrouve

Introduction.....	3
L'organisme.....	4
Aperçu des besoins en services de ZAP Québec.....	5
Traitement des offres de service.....	5
Annexe A : Exigences relatives à la proposition.....	8
Annexe B : Programme de formation/certification	11
Annexe C : Clauses et conditions des contrats standards	12

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



Introduction

ZAP Québec est heureux de convier votre entreprise à répondre à cet appel d'offres de services visant à combler les demandes d'installations et/ou de réparations dans le cadre de notre phase de déploiement accéléré.

Votre entreprise nous paraît toute désignée pour satisfaire aux exigences de ZAP Québec en matière d'installation et de réparation de câblage réseau en milieu commercial et institutionnel. Nous vous invitons à consulter l'Annexe A pour plus de détails quant aux exigences particulières à ZAP Québec. Votre offre de service devra détailler les informations suivantes :

- Compétences des membres de votre personnel appelés à œuvrer sur ces installations et réparations au nom de ZAP Québec;
- Nombre d'employés appelés à être affectés à l'offre de service;
- Disponibilité du matériel requis en inventaire et/ou capacité à gérer les stocks et œuvrer avec le matériel fourni par ZAP Québec;
- Disponibilités des employés appelés à œuvrer à l'offre de service afin de recevoir une formation offerte par ZAP Québec, formation menant à la certification d'installateurs reconnus ZAP Québec;
- Les prix spécifiques détaillés pour l'offre de service calculés sur la base d'une installation;

ZAP Québec s'engage à trouver un fournisseur de services avec qui établir une relation partenariale équitable sur une période d'une durée de deux ans avec possibilité de prolongation pour une année additionnelle. En contrepartie, le fournisseur s'engage à participer à ce programme dans le respect des objectifs de l'organisme, notamment en ce qui a trait à la minimisation du total des coûts. Le soumissionnaire retenu sera dans une excellente position pour toute expansion potentielle future du programme à l'offre de services additionnels.

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



L'organisme

ZAP Québec est un organisme sans but lucratif qui a été officiellement créé en novembre 2006 par un groupe de personnes désireuses de faire de Québec une cité sans fil. En créant des zones d'accès public, ZAP Québec offre à toutes les personnes en mouvement dans notre ville (touristes, étudiants, gens d'affaires, résidents) la possibilité de garder le contact, d'échanger et de consulter de l'information, de participer plus activement au dynamisme de leur milieu.

Mission

La mission de *Zone Accès Public Québec (ZAP Québec)* se présente en trois volets complémentaires.

- ZAP Québec est dédié à la promotion, l'installation et à l'entretien de points d'accès publics gratuits au réseau Internet dans la ville de Québec et ses environs
- ZAP Québec entend aussi œuvrer à la mise en place et au maintien d'un réseau communautaire sans-fil, accessible pour tous, gratuitement et de façon sécuritaire
- ZAP Québec veut développer un réseau communautaire d'échange par l'entremise de ses points d'accès et par son portail Internet.

Principe de base

Au lieu d'attendre la mise en place d'une infrastructure municipale centralisée et très coûteuse, ZAP Québec utilise les connexions Internet déjà existantes, celles des centaines de citoyens corporatifs et institutionnels. En partageant les ressources existantes et en répartissant les coûts, le projet d'une ville sans fil devient soudainement beaucoup plus simple, autant à concevoir qu'à mettre en place. Le même modèle se développe activement dans plusieurs grandes villes : Montréal, Toronto, Paris, Seattle, New York, etc.

Zones d'Accès Public

Les commerces et institutions désirant faire partie du réseau n'ont qu'à défrayer les coûts de l'équipement initial, qui est installé et configuré par ZAP Québec. Une cotisation annuelle est également exigible pour couvrir les frais de base de ZAP Québec. On appelle «points d'accès» ces zones d'accès public.

Usagers

Les usagers qui se connectent dans une zone d'accès public peuvent le faire gratuitement. La création d'un compte est obligatoire, permettant à ZAP Québec un meilleur suivi sur son réseau et limitant les abus de toutes sortes puisque ce service vise une utilisation temporaire et ponctuelle. L'utilisateur ayant créé son compte une fois (préalablement ou lors de sa première connexion) peut ensuite l'utiliser dans toutes les zones d'accès public du réseau ZAP Québec, grâce à un serveur central unique.

Particularités du service

Grâce à son serveur centralisé d'authentification, ZAP Québec peut offrir aux commerces et institutions qui font partie du réseau une page-portail personnalisée, que chaque usager qui se connecte verra au démarrage de son navigateur. Sur cette page, les zones d'accès public peuvent informer les usagers sur leur commerce et y diffuser de l'information sur les activités à venir. De la même façon, ZAP Québec peut utiliser ce réseau de pages-portail pour créer une communauté unique entre tous les usagers de ZAP Québec, facilitant ainsi la diffusion de matériel culturel, éducatif, de divertissement, etc.

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



Aperçu des besoins en services de ZAP Québec

À l'heure actuelle, ZAP Québec est intéressé à combler la demande en installation et entretien de Zones d'accès public que les disponibilités de ses bénévoles et autres membres actifs ne peuvent permettre de combler. Le soumissionnaire s'engage à offrir une qualité de service supérieure ou à tout le moins équivalente à celle présentement assumée et offerte par les installateurs qualifiés de l'organisme.

L'Annexe A détaille les différentes exigences définies par l'organisme et pour lesquelles le soumissionnaire doit fournir tous les détails requis afin de voir sa candidature retenue. L'Annexe B détaille la certification à devoir être obtenue par les installateurs du soumissionnaire et pour l'obtention de laquelle le personnel du soumissionnaire appelé à être affecté à l'offre de service devra être disponible afin de participer aux séances de formation offerte par l'organisme.

Traitement des offres de service

1) Contenu et format de l'offre

Toutes les offres dûment complétées seront traitées. Des offres concises seraient appréciées. Des informations supplémentaires ou documents additionnels pourraient être requis pour certaines offres et pourraient être exigées suite au dépôt de votre offre de service. Veuillez étiqueter clairement toute pièce jointe et y faire référence dans votre proposition de service. ZAP Québec utilisera principalement votre offre pour évaluer votre potentiel à titre de fournisseur de services. Nous vous encourageons à inclure toute information que vous jugerez pertinente à aider ZAP Québec dans le cadre de ce processus d'appel d'offres.

Nous vous demandons de nous faire parvenir votre intention de répondre à cet appel d'offres par courriel d'ici le 17 novembre 2008 auprès de Dave G. Pelletier (dgpelletier@zapquebec.org).

2) Communications et informations relatives au présent appel d'offres de service

Pour obtenir de plus amples informations quant au présent appel d'offres de service, nous vous prions de communiquer avec Dave G. Pelletier, coordonnateur pour ZAP Québec à l'adresse courriel susmentionnée.

3) Demande de clarification des soumissionnaires

Toutes questions relatives à cet appel d'offres de service doivent être acheminées au plus tard le **17 novembre 2008 à midi (12h)**.

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



4) Directives pour l'envoi des offres de service

Toutes les offres doivent être reçues au plus tard le **vendredi, 24 octobre 2008** à **12h00 (midi)** par courriel (dgpelletier@zapquebec.org) et en deux exemplaires à l'adresse suivante :

ZAP Québec Offre de Services
335, rue Saint-Joseph Est, Bureau 410
Québec, Québec
G1K 3B4

Prière d'inscrire en objet et sur l'envoi : **ZAP Québec Offre de Services**

5) Dates importantes

Événement	Intention de répondre à l'appel d'offres	Questions à propos de cet appel d'offres	Réponses à l'appel d'offres	Formations Sur invitation seulement
Date	17 novembre	17 novembre	24 novembre	En décembre
Heure	12h	12h	12h	En soirée

6) Étapes subséquentes

Selon les résultats du traitement de cet appel d'offres, ZAP Québec a l'intention de ne retenir qu'un seul soumissionnaire. ZAP Québec se réserve le droit d'annuler le présent appel d'offres de service suite à ce processus.

7) Durée de l'entente

Sous réserve de la satisfaction mutuelle et continue des deux parties, ZAP Québec est prêt à s'engager pour une entente de 2 ans avec le soumissionnaire retenu.

8) Clauses et conditions générales

Les clauses et conditions qui suivent s'appliqueront à ce document d'appel d'offres de service et au processus de soumission de propositions qui y est associé. Nous vous invitons par ailleurs à consulter et signer, en guise d'approbation préliminaire, les Clauses et conditions des contrats standards de ZAP Québec en annexe C.

A.1. Entente de non-divulagation et confidentialité

Le récipiendaire de ces documents ne devrait divulguer à qui que ce soit, à l'exception de ses employés travaillant directement à la soumission de la proposition, toute information confidentielle fournie par ZAP Québec. La reproduction ou la divulgation de cette information, à des fins autres que celle de répondre expressément à cet appel d'offres est strictement interdite.

A.2. Absence d'obligation pour ZAP Québec

Aucune obligation de la part de ZAP Québec ne sera créée suite à la publication de cet appel d'offres, à la réception ou l'évaluation de cet appel

page 6

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



d'offres, ou aux négociations ou discussions avec tout fournisseur ayant trait à cet appel d'offres, ou aux produits et services faisant l'objet de cet appel d'offres.

A.3. Coûts encourus

Ni ZAP Québec, ni ses représentants n'assumeront quelque responsabilité que ce soit en ce qui concerne les coûts que votre entreprise pourrait encourir durant la préparation, la soumission et la révision de sa proposition.

A.4. Fixation illégale des offres

Le récipiendaire atteste que sa proposition a été élaborée indépendamment de tout autre soumissionnaire. De plus, les prix apparaissant dans cette proposition n'ont pas sciemment été divulgués par ZAP Québec et ils ne seront pas divulgués par le récipiendaire avant ou après l'octroi de tout contrat, directement ou indirectement, à tout autre soumissionnaire ou concurrent.

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



Annexe A: exigences relatives à la proposition

1) Gestion de l'offre de services

<p>Veillez décrire le mode de gestion retenu pour les différents énoncés suivants:</p>	
<p>1. la gestion des stocks :</p> <p>a) disponibilité à même votre inventaire du matériel requis</p> <p>b) capacité à gérer les stocks et œuvrer avec le matériel fourni par ZAP Québec;</p>	
<p>2. les demandes de services réguliers et urgents;</p>	
<p>3. le contrôle des coûts;</p>	
<p>4. la collecte des données et la rédaction de comptes rendus;</p>	
<p>5. la mesure du rendement;</p>	
<p>6. la recherche et la gestion des problèmes;</p>	
<p>7. l'utilisation des outils en ligne ou d'autres technologies.</p>	

2) Gestion du compte

<p>Veillez décrire l'approche proposée en ce qui touche la gestion du compte pour le ZAP Québec. Spécifiquement :</p>	
<p>1. Comment le compte serait-il géré? Y aurait-il un seul point de contact?</p>	
<p>2. Quelles sont les heures de disponibilité?</p>	
<p>3. Comment faciliteriez-vous l'implantation de cette offre de services?</p>	
<p>4. Comment nos employés pourront-ils passer les demandes de services et en assurer le</p>	

page 8

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



suivi?	
5. Quel est le délai de réponse à ses demandes régulières de services? Pour les demandes urgentes?	
6. Comment les services seront-ils rendus?	

3) Gamme de services et compétences techniques

<p>Veillez décrire pour ces énoncés les disponibilités, compétences et le nombre de ressources proposés dans le cadre de cette offre de services</p>	
<p>1. Les ressources appelées à être affectées sur l'offre de services possèdent-elles des qualifications particulières :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) en matière de configuration Linux, PHP et SQL? b) En matière d'installation et de configuration de routeurs Linksys WRT54GL? c) En matière de câblage (réseau, coaxial) et de connecteurs? d) Installation d'antennes intérieures et extérieures? 	
<p>2. Les ressources appelées à être affectées sur l'offre de services auraient-elles accès au matériel requis pour procéder aux installations/réparations (échelles, pinces, outils divers, Wi-Spy, ou autres produits logiciels aptes à mener une détection quant aux interférences)?</p>	
<p>3. Les interventions seraient-elles assorties d'une garantie?</p>	
<p>4. Quel est le nombre total de ressources à être affectées à cette offre de services?</p>	
<p>5. Combien de ressources simultanées pourraient être affectées sur une même installation/réparation?</p>	

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



4) Coûts

Tous les prix devraient être donnés en dollars canadiens, sans les taxes. Tous les frais applicables, tant initiaux que récurrents, doivent être identifiés, et tous les coûts doivent être abordés. Veuillez identifier tous les coûts que ZAP Québec devra encourir en vertu de votre offre de services ainsi que toute condition associée aux coûts proposés. Les prix spécifiques détaillés pour l'offre de services doivent être calculés sur la base d'une installation et/ou d'une intervention de réparation.

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



Annexe B: Programme de formation/certification Installateurs ZAP Québec.

Afin de pouvoir être alloués sur les installations et réparations visées par le présent appel d'offres de services, les employés concernés de votre entreprise doivent participer à la séance annuelle de formation offerte par ZAP Québec à être tenue à compter du 30 octobre 2008 en soirée. D'une durée de trois heures, cette séance mène à la Certification d'installateur ZAP Québec.

Programme de formation

- 1) Introduction à ZAP Québec (mission, avenir, développement);
- 2) Le système Wifidog (serveur, pages portails);
- 3) La configuration des routeurs Linksys WRT54GL
- 4) La sécurité du réseau ZAP Québec
- 5) Installation d'une Zone d'Accès Public (ZAP) : visite technique et instruments logiciels (NetStumbler & WiSpy);
- 6) Installation d'une ZAP : aspects techniques et relationnels;
- 7) Le câblage et les connecteurs;
- 8) Les antennes extérieures;
- 9) La ZAP sur Demande (Wimax);
- 10) Les réseaux maillés (WDS et MESH).

Notez que le programme de la formation peut changer sans préavis. Cette séance de formation sera offerte dans la région de la Capitale-Nationale à chaque année. Les frais de déplacement, salaires horaires ou autre forme de rémunération sont à la charge du soumissionnaire et ne peuvent être réclamés à ZAP Québec.

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



Annexe C: Clauses et conditions des contrats standards de ZAP Québec

Les clauses et conditions suivantes seront intégrées dans tout contrat signé à la suite de cet appel d'offres de services entre l'organisme et le soumissionnaire retenu.

1) Indemnisation

Le Fournisseur de services indemnisera et dégagera de toute responsabilité ZAP Québec, ses agents et employés contre toute réclamation, demande, facturation, action en justice, poursuite ou perte (incluant les frais juridique) causée de quelque façon que ce soit et ayant trait à une blessure corporelle, un décès, un dommage matériel, incluant la perte d'utilisation, découlant de ce contrat et/ou de la livraison de services convenus dans celui-ci. Cette indemnisation se poursuivra après la résiliation de ce contrat.

2) Assurance

Si le Fournisseur doit être sur une propriété participant au réseau ZAP Québec (Point d'accès, Sympathisant, Événement, etc.), le Fournisseur devra contracter une assurance-responsabilité civile et une assurance dommages matériels d'au moins 2 000 000\$, assurance faisant mention du lien contractuel pour l'offre de services entre le Fournisseur et ZAP Québec.

3) Vérification des antécédents

Tous les employés du Fournisseur ayant besoin d'avoir accès aux installations participant au réseau ZAP Québec (Point d'accès, Sympathisant, Événement, etc.) peuvent être priés de subir une vérification de leurs antécédents judiciaires. Le Fournisseur devra remplacer tout employé auquel ZAP Québec refusera l'accès aux installations participant à son réseau.

4) Permis et règlements généraux

Le Fournisseur devra respecter tous les règlements et toutes les lois, les ordonnances et les règles ayant trait à la conduite du travail, touchant ou affectant les employés du Fournisseur, et le Fournisseur devra indemniser ou dégager de toute responsabilité ZAP Québec contre toute violation de ce qui précède. Le Fournisseur devra acquitter les frais de tout permis ou certificat nécessaire pour l'accomplissement du travail.

5) Assignation du contrat

Le contrat ne peut être assigné à une tierce partie sans le consentement de ZAP Québec et le travail ne peut être confié en sous-traitance par le Fournisseur, en tout ou en partie, sans le consentement écrit d'un membre du Conseil d'administration de ZAP Québec. Chaque tâche confiée en sous-traitance sera assujettie à toutes les clauses du contrat pouvant s'y appliquer de façon raisonnable.

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



6) Taxes

Le Fournisseur devra payer en entier toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales applicables durant l'exécution des travaux.

7) Relations des parties

Les parties reconnaissent expressément qu'elles sont des entités indépendantes et qu'aucune relation d'agence, aucun partenariat légal ou aucune relation employeur-employé n'est souhaitée ni créée par le biais de ce contrat.

8) Résiliation

Ce contrat peut, en tout temps avant son expiration, être résilié par ZAP Québec sur présentation d'un avis de trente (30) jours au Fournisseur sans aucune responsabilité additionnelle. Dans l'éventualité d'un délai ou d'un défaut mineur causé par le Fournisseur (déterminé comme tel uniquement par ZAP Québec), et dans l'éventualité où ce délai ou défaut se poursuit pendant dix (10) jours suivant l'envoi d'un avis écrit au Fournisseur par ZAP Québec sans qu'il y ait une résolution à la satisfaction de ZAP Québec, ce dernier peut résilier ce contrat sur-le-champ sans aucune responsabilité et sans dommage ou coût additionnel.

De plus, le Fournisseur devra indemniser et rembourser ZAP Québec pour tous les coûts, frais, dommages et/ou pertes de quelque nature que ce soit, y compris les dépenses et frais juridiques et les pertes consécutives découlant du défaut du Fournisseur.

ZAP Québec peut résilier ce contrat dans l'une ou l'autre des éventualités suivantes :

- Si ZAP Québec, ses partenaires commerciaux ou institutionnels (Point d'accès, Sympathisant, Événement, etc.) doivent quitter les lieux ou le site des travaux;
- Si le Fournisseur devient insolvable, déclare faillite ou commet un acte de faillite.

Au moyen d'un avis écrit adressé au Fournisseur à l'adresse indiquée dans ce contrat, ZAP Québec peut résilier ce contrat trente (30) jours après la date dudit avis sans aucune responsabilité additionnelle. Si ce jour ne correspond pas au dernier jour d'un mois de contrat, le paiement pour ledit contrat sera réparti de façon proportionnelle.

9) Droits d'auteurs

Le Fournisseur consent à ce que tous les travaux, procédures, informations techniques, informations à nature confidentielle et/ou touchant à la sécurité du réseau ZAP Québec (ZAP Québec, Points d'accès, sympathisants, événements, etc.), documents, notes et œuvres, et toutes les copies qui en sont faites en lien avec ce contrat seront la propriété complète et exclusive de ZAP Québec. Tous les brevets d'invention, dessins industriels et droits d'auteurs appartiendront à ZAP Québec, y compris le droit de les reproduire et/ou de les distribuer, à des fins de vente et d'utilisation par des tierces parties. Qui plus est, les noms et adresses de tous les participants, partenaires et clients de ZAP Québec, incluant les membres de ZAP Québec et les administrateurs de l'organisme devront demeurer confidentiels et ne pas être utilisés à des fins lucratives et/ou à mauvais escient.

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org



10) Paiement

Les factures faites par le Fournisseur pour ce contrat devront équivaloir au total de tous les services/produits vendus pour tous les sites opérés.

Toutes les factures devront préciser séparément :

- La valeur des travaux exécutés ou des fournitures livrées;
- Les taxes provinciales, s'il y a lieu, et les taxes fédérales s'il y a lieu (le numéro d'enregistrement du Fournisseur doit aussi être indiqué lorsque la Taxe fédérale sur les produits et services s'applique).

Tous les paiements doivent être faits dans les trente (30) jours au Fournisseur en autant que les travaux aient été exécutés à la satisfaction de ZAP Québec.

11) Garantie du titre de propriété

Le Fournisseur consent à ce que le titre de propriété de tout le matériel et l'équipement sera accordé gratuitement à ZAP Québec et sera exempt de tout privilège, de tout coût ou de toute autre charge.

12) Prix

Tous les prix seront fermes pendant la durée de ce contrat.

13) Obligations de ZAP Québec

Le paiement est dû dans les trente (30) jours suivant l'achèvement des travaux, ce qui sera unilatéralement déterminé par ZAP Québec. Le paiement devra être fait par chèque seulement.

Les dépenses facturables devront être approuvées au préalable par ZAP Québec. ZAP Québec se réserve le droit de conclure toute autre transaction avec une tierce partie sans aucune responsabilité de la part du Fournisseur.

14) Signature

Je reconnais avoir l'autorité requise pour donner un accord préalable aux clauses et conditions énumérées précédemment au nom du Fournisseur.

(Nom/titre)

(Entreprise/Organisme)

(Signature/Date)

(courriel/URL)

ZAP Québec
1541, du Menuet
Québec (Québec)
G1C 6K1

(418) 263-8020

www.zapquebec.org
info@zapquebec.org